

PLAN DE COURS 340-102-03**AUTOMNE 2015**COURS : **L'être humain**

PROGRAMME : Formation générale

DISCIPLINE : 340 PHILOSOPHIE

Pondération :	Théorie : 3 heures	Pratique : 0 heure	Étude personnelle :	3 heures
---------------	--------------------	--------------------	------------------------	----------

PROFESSEUR(S) DU COURS-GROUPES	BUREAU	 poste	 courriel ou site web
--------------------------------	--------	---	--

Eric Paquette

É.N.A.

C-185


Longueuil

E-145

3888

PÉRIODES DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS *À remplir par les étudiants*

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi					

COORDONNATEUR DU
DÉPARTEMENTBUREAU  poste courriel

ÉTIENNE MARCOTTE

E-117

3372

DAVY MOUGENOT

E-116

3379

OBJECTIFS MINISTÉRIELS

Trois cours de philosophie appartiennent à la formation générale de tout cégépien. Second pôle de cette triade, le présent cours se veut une introduction à la problématisation philosophique du sens et du statut de la nature humaine. Conformément aux instructions officielles, ce cours entend poursuivre prioritairement les objectifs suivants : prendre conscience de l'importance des idées philosophiques pour la compréhension de l'être humain ; transmettre des connaissances sur la pensée de quelques grands philosophes ; former à la réflexion critique et méthodique par la fréquentation de leurs œuvres ; savoir élaborer et rédiger une position critique eu égard à une certaine conceptualisation philosophique de l'homme.

PROBLÉMATIQUE D'ENSEMBLE

Peut-on se saisir tout à fait sans s'abolir soi-même ? Toutes prétendues réponses objectives aux questions *Qui-suis-je ?* et *Qu'est-ce que l'homme ?* ne tendraient-elles pas un subtil piège à l'humanité même de l'être ayant l'insigne privilège de se les poser ? Telle pourrait bien être, brièvement formulée, l'interrogation directrice du présent (par)cours. En d'autres termes, en jargon philosophique s'entend, c'est le problème dit de la « réification » qui nous préoccupera au plus haut point ici. La science de l'homme par l'homme, en tant qu'elle oblige ce dernier à s'auto-concevoir « objectivement », à se viser empiriquement lui-même comme « objet » de connaissance, ne court-elle pas *de facto* le risque de ravalier sans réserve, mais non sans perte, le « sujet connaissant » au rang ontologique –strictement objectif– de la « chose », *de cette chose connue ?* Pour nous orienter dans cette réflexion, nous mettrons à contribution deux pensées, deux philosophies qui, diversement certes mais chacune avec force et sagacité, scrutent quelques-uns des plus profonds paradoxes de l'auto-connaissance de l'homme par l'homme. Nous débuterons notre réflexion par la découverte des *Méditations métaphysiques* de René Descartes (1596-1650). Ce sera pour nous l'occasion de nous initier à une conception radicalement originale et distincte de toute approche strictement empirique de la nature humaine. Il va sans dire que cette orientation tout à fait originale du regard, qualifiée ici de « transcendantale », sera à son tour mise à l'épreuve des intuitions ou précompréhensions « naturelles » de l'identité humaine. Poursuivant notre enquête sur les contrariétés inhérentes à la subjectivité humaine, nous arpenterons en long et en large les foisonnantes *Pensées* de Blaise Pascal (1623-1662), où l'auteur développe une vision tout à la fois « tragique » et « dialectique » de l'homme comme « « roseau pensant », « ni ange ni bête », « roi dépossédé », « gloire et rebut de l'univers », et par-dessus tout, « monstre incompréhensible ». Toute la session durant, nos deux auteurs seront constamment rapportés l'un à l'autre et mis en dialogue. Par-delà l'abondance des analyses de détails, quand nous aurons seulement réussi à mettre lisiblement en exergue l'extraordinaire complexité du problème philosophique de la nature humaine et personnelle, notre objectif, *hic et nunc*, aura été atteint. Le reste étant affaire d'école... ou de toute une vie !

MATÉRIEL OBLIGATOIRE (DISPONIBLE À LA COOP)

Deux livres :

- 1) Descartes, *Méditations métaphysiques*, Paris : Hatier, 2011.
- 2) Pascal, *Pensées*, GF-Flammarion, 1976.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le corpus des textes à l'étude constitue pour l'essentiel le canevas à partir duquel seront posés, puis développés, les problèmes fondamentaux. Ainsi, pour chacun des auteurs et thèmes à l'étude, des cours magistraux, des exercices individuels, des ateliers d'équipes, ainsi que des discussions de groupes serviront à nourrir et préparer le type de questionnement critique sollicité lors des évaluations. Aussi importe-t-il, en tout temps, de ne jamais hésiter à vous manifester pour soulever une question, solliciter un nouvel exemple, un éclaircissement ; soumettre un doute, une critique, etc. Sachez que vos interventions s'avèrent toujours les bienvenues et qu'elles sont utiles à votre professeur aussi bien qu'à l'ensemble de vos collègues.

NATURE ET ÉCHÉANCIER DES ÉVALUATION

Toutes les évaluations porteront sur la compréhension et l'interprétation critique des textes à l'étude. Outre les exercices formatifs et préparatoires, les évaluations dites « sommatives » sont au nombre de trois, chacune comptant pour le tiers de la note cumulative finale : 1) EXAMEN SUR DESCARTES (2 questions à développement pour un total d'environ 800 mots), semaine 4 ; 2) COMMENTAIRE CRITIQUE SUR PASCAL (1200 mots), sujet distribué à la semaine 8, à remettre à la semaine 11 ; 3) DISSERTATION FINALE, sujet comparatif (900 mots).

Les qualités de forme (langue, structure, cohérence) ainsi que la capacité d'analyser et de soumettre à une appréciation critique l'argumentaire de l'auteur (dans le respect de sa logique propre) seront bien évidemment autant de critères d'évaluation généralement appliqués. Quant aux critères plus pointus, propre à chacune des évaluations, ils auront été minutieusement exposés en classe.

Conformément à la politique du Collège, l'étudiant qui s'estime lésé peut demander une révision de note. La procédure se trouve décrite dans l'agenda scolaire. Il est de votre responsabilité de conserver copies de toutes vos évaluations.

RÈGLES ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

(1) NOTE DE PASSAGE. La note de passage du cours, comme de toute évaluation, est de 60%.

(2) PRÉSENCE AUX ÉVALUATIONS. La présence aux activités d'évaluation est obligatoire. Aucune reprise ne sera accordée si un étudiant est absent au moment d'un examen ou de toute autre évaluation sommative en classe, à moins, bien sûr de raisons graves ou d'entente préalable avec le professeur.

(3) REMISE DES TRAVAUX. Tout travail doit être remis en main propre à la date indiquée par le professeur. Aucun retard n'est donc autorisé, à moins d'une entente expresse avec le professeur. Le cas échéant, une pénalité de 5% par jour s'appliquera, jusqu'à un plafond de 10%. Sauf empêchement grave (raison médicale par exemple), aucun travail ne sera accepté après une semaine de retard.

(4) PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX. L'étudiant doit respecter les « Normes de présentation matérielle des travaux écrits » adoptées par le Collège. Ces normes sont disponibles sous la rubrique « aides à la recherche » des Centres de documentation du Collège.

(5) QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE. Dans toute évaluation, on pourra perdre jusqu'à 10% des points pour les fautes de français (orthographe et syntaxe).

(6) PLAGIAT. Tout plagiat, toute tentative de plagiat ou toute collaboration à un plagiat entraîne immédiatement la note 0 pour l'évaluation en cause. En cas de récidive, l'étudiant se voit attribuer la note 0 pour l'ensemble du cours.

(7) ASSIDUITÉ ET CONTRÔLE DES PRÉSENCES. La présence au cours et la ponctualité sont de rigueur. L'appel des présences aura lieu au début ou à la fin de chaque cours. Un étudiant qui aura été absent à plus de 10% de la période totale prévue pour un cours sera invité à rencontrer son professeur, qui l'aviserá des conséquences possibles de sa prochaine absence. Est susceptible de n'être plus admis en classe tout étudiant qui, malgré cette invitation et cet avis, se sera absenté à plus de 20% de la période totale prévue pour un cours. En ce cas la note portée au bulletin est la note totale obtenue (compilée ou non) au moment de l'expulsion.

(8) DISPONIBILITÉ. Des périodes de disponibilité sont indiquées sur la porte de mon bureau. N'hésitez jamais à venir m'y trouver. Ces périodes n'ont pas de signification limitative ou restrictive. Il vous sera toujours loisible de me rencontrer en dehors de celles-ci, pour peu que nous soyons convenus d'un rendez-vous.

(9) CENTRE DE PHILOSOPHIE (CAMPUS LONGUEUIL). Outre ma propre disponibilité, vous trouverez au centre d'aide en philosophie, situé au B-118, des professeurs disponibles et désireux de vous aider.

(10) ORDINATEURS ET OBJETS ÉLECTRONIQUES. Sauf autorisation spéciale, leur usage est d'ordinaire proscrit en classe.

(11) COURRIELS. Les communications avec le professeur doivent d'abord se faire en personne et de vive voix. Le recours aux courriels supposera donc toujours une entente préalable.

(12) POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES. Tout étudiant inscrit au collège Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Par exemple : la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*, les *conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant*, la *Politique de valorisation de la langue française*, la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence*, les *procédures et règles concernant le traitement des plaintes étudiantes*. Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site web du Collège à l'adresse suivante : www.college-em.qc.ca . En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Husserl (Edmund), *Méditations cartésiennes*, traduit de l'allemand par Emmanuel Lévinas, Paris : Vrin, 1992.

Marion (Jean-Luc), *Certitudes négatives*, Paris : Grasset, 2010.

Ricoeur (Paul), *Soi-même comme un autre*, Paris : Seuil, 1990.